

Paris, le 1 février 2010

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

SUICIDES DE PERSONNES DETENUES : ENCORE UN RAPPORT POUR RIEN ?



Alain ANZIANI (Gironde) au nom du Groupe socialiste, tient à manifester son inquiétude après l'annonce par le Garde des sceaux du nombre de suicides de personnes détenues en 2009. Le chiffre officiel de 115 suicides de personnes détenues donne à la France un triste record en Europe de l'Ouest. La progression du nombre de suicides démontre l'inefficacité funeste de la politique de prévention mise en œuvre par le gouvernement.

Alain Anziani rappelle que le chiffre de 115 suicides ne tient pas compte des suicides de personnes en semi-liberté, en permission de sortie, en hospitalisation ou sous bracelet électronique, ce qui porterait à 122 me nombre de suicides en 2009. Ce chiffre ne reflète qu'une partie de la réalité, puisque l'administration pénitentiaire refuse toujours de reconnaître comme suicides un certain nombre de décès accidentels survenus après ingestion de médicaments.

La progression du nombre de suicides fournit la preuve de l'incurie de la politique gouvernementale en la matière. En matière de prévention des suicides des personnes détenues, il est aujourd'hui urgent de rompre avec la logique actuelle, qui ne vise qu'à empêcher les personnes détenues de mourir. Ainsi, les mesures prises depuis l'été 2009 ne relèvent pas de la prévention, mais d'une logique de surveillance et de limitation des risques. Les « kits de protection » prônés par la Garde des sceaux, comprenant draps indéchirables, pyjamas en papier ou matelas anti-feu, ne sauraient tenir lieu de politique de prévention.

Pour réellement prévenir les suicides, il faut d'abord restaurer la personne détenue dans sa dignité d'homme. Aujourd'hui, cette dignité n'est pas respectée, notamment du fait de la surpopulation carcérale et de la violation systématique du principe de l'encellulement individuel. **La mise en place d'une telle politique nécessite une véritable rupture avec la logique gouvernementale actuelle. Il faut ainsi passer de la culture de la seule punition à celle de la réinsertion.**

Alain Anziani regrette que ce volet réinsertion soit systématiquement occulté par le gouvernement. Il rappelle que les dispositions allant en ce sens dans le rapport du Dr Louis Albrand avaient été censurées par la Chancellerie, ce qu'avait vivement dénoncé l'auteur.

La politique de prévention du suicide souffre également du peu de moyens alloués dans le budget 2010 à la mise en œuvre de la Loi pénitentiaire adoptée à l'automne. Alain Anziani demande à la Garde des sceaux de revenir explicitement sur le moratoire de l'application des règles pénitentiaires européennes décidé par son prédécesseur.

Sans volonté politique, sans moyens, les droits créés par la loi pénitentiaire resteront lettre morte, et la condition carcérale ne cessera de se dégrader. Alain Anziani appelle donc le gouvernement à rompre avec le cycle suicidogène de sa politique pénale et carcérale.